

PROJET DE LOI

N° 89

adopté

**SÉNAT**

le 28 juillet 1981

PREMIÈRE SESSION EXTRAORDINAIRE  
DE 1980-1981

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation d'une Convention générale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Mali sur la sécurité sociale.*

**(Texte définitif.)**

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7<sup>e</sup> législ.) : 98, 234 et in-8° 13.

Sénat : 320 et 324 (1980-1981).

**Article unique.**

Est autorisée l'approbation de la Convention générale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Mali sur la sécurité sociale (ensemble deux Protocoles), signés le 12 juin 1979 à Paris, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 28 juillet 1981.*

Le Président,

**Signé : ALAIN POHER.**

---

(1) *Nota.* — Voir le document annexé au n° 98 Assemblée nationale (7<sup>e</sup> législat.).